# DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE HAUTE-NORMANDIE

DÉCISION RELATIVE À L'ORGANISATION DE L'INTERIM DES AGENTS DE CONTRÔLE DANS LES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL DES UNITÉS TERRITORIALES DE LA SEINE-MARITIME ET DE L'EURE

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Haute-Normandie,

Vu le Code du travail, notamment ses articles R.8122-3 à R.8122-11;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 fixant le nombre d'unités de contrôle au sein de la DIRECCTE de Haute Normandie ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création d'une section agricole dans certains départements ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2015 relatif à la localisation et à la délimitation territoriale des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans les unités territoriales de la Seine-Maritime et de l'Eure;

Vu la décision du 23 juin 2015 relative à la nomination des responsables des unités de contrôle et à l'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail des unités territoriales de la Seine-Maritime et de l'Eure;

Vu la décision du 28 avril 2015 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail des unités territoriales de la Seine-Maritime et de l'Eure ;

Vu les arrêtés ministériels portant affectation de directeurs adjoints et d'inspecteurs du travail à l'unité territoriale de la Seine-Maritime ou à l'unité territoriale de l'Eure ;

Vu la décision n°15-103 du 19 juin 2015 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Haute-Normandie, portant subdélégation de signature dans le cadre des attributions et compétences générales à Monsieur David DELASALLE, directeur régional adjoint, responsable du « Pôle politique du travail » ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de la Seine-Maritime et de Monsieur le Directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de l'Eure de la DIRECCTE,

## DÉCIDE

<u>Article premier</u>: En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs des inspecteurs et contrôleurs du travail affectés dans les sections d'inspection du travail des unités territoriales de la Seine-Maritime et de l'Eure, l'intérim est organisé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 selon les modalités ci-après, sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle dont relève la section concernée :

- ► Unité de contrôle (Ouest Eure) n°27-1 :
- l'intérim de Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section **27-1-1**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5;
  - Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-1-9;

- Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail de la section 27-1-3;
- Madame Patricia ELOY, contrôleuse du travail de la section 27-1-4;
- Madame Edwige BOURLAY, contrôleuse du travail de la section 27-1-6;
- Madame Hélène MBELANI, contrôleuse du travail de la section 27-1-7 ;
- Madame Sylvie HUPFER, contrôleuse du travail de la section 27-1-8;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1;
- Madame Kristell MASSOT, inspectrice du travail de la section 27-2-4;
- Monsieur Philippe GOURMELEN, inspecteur du travail de la section 27-2-6;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10.
- l'intérim de l'agent de contrôle de la section **27-1-2**, est, jusqu'à l'affectation d'un titulaire du poste, successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1;
  - Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5;
  - Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-1-9;
  - Madame Patricia ELOY, contrôleuse du travail de la section 27-1-4;
  - Madame Edwige BOURLAY, contrôleuse du travail de la section 27-1-6;
  - Madame Hélène MBELANI, contrôleuse du travail de la section 27-1-7;
  - Madame Sylvie HUPFER, contrôleuse du travail de la section 27-1-8;
  - Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail de la section 27-1-3;
  - Madame Kristell MASSOT, inspectrice du travail de la section 27-2-4;
  - Monsieur Philippe GOURMELEN, inspecteur du travail de la section 27-2-6;
  - Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8;
  - Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10;
  - Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1.
- l'intérim de Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail de la section **27-1-3**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Patricia ELOY, contrôleuse du travail de la section 27-1-4;
  - Madame Edwige BOURLAY, contrôleuse du travail de la section 27-1-6;
  - Madame Hélène MBELANI, contrôleuse du travail de la section 27-1-7;
  - Madame Sylvie HUPFER, contrôleuse du travail de la section 27-1-8;
  - Madame Elodie LAIGNIEL, contrôleuse du travail de la section 27-2-2;
  - Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-3;
  - Madame Anne-Marie DOUCE, contrôleuse du travail de la section 27-2-5;
  - Madame Sabine JOUEN, contrôleuse du travail de la section 27-2-7;
  - Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9;
  - Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1;

- Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5;
- Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-1-9.
- l'intérim de Madame Patricia ELOY, contrôleuse du travail de la section **27-1-4**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Edwige BOURLAY, contrôleuse du travail de la section 27-1-6;
  - Madame Hélène MBELANI, contrôleuse du travail de la section 27-1-7;
  - Madame Sylvie HUPFER, contrôleuse du travail de la section 27-1-8;
  - Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail de la section 27-1-3;
  - Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-3;
  - Madame Anne-Marie DOUCE, contrôleuse du travail de la section 27-2-5;
  - Madame Sabine JOUEN, contrôleuse du travail de la section 27-2-7;
  - Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9;
  - Madame Elodie LAIGNIEL, contrôleuse du travail de la section 27-2-2;
  - Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5;
  - Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-1-9;
  - Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1.
- l'intérim de Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section **27-1-5**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-1-9;
  - Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1;
  - Madame Edwige BOURLAY, contrôleuse du travail de la section 27-1-6;
  - Madame Hélène MBELANI, contrôleuse du travail de la section 27-1-7;
  - Madame Sylvie HUPFER, contrôleuse du travail de la section 27-1-8;
  - Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail de la section 27-1-3;
  - Madame Patricia ELOY, contrôleuse du travail de la section 27-1-4;
  - Monsieur Philippe GOURMELEN, inspecteur du travail de la section 27-2-6;
  - Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8;
  - Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10;
  - Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1;
  - Madame Kristell MASSOT, inspectrice du travail de la section 27-2-4.
- l'intérim de Madame Edwige BOURLAY, contrôleuse du travail de la section 27-1-6, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Hélène MBELANI, contrôleuse du travail de la section 27-1-7;
  - Madame Sylvie HUPFER, contrôleuse du travail de la section 27-1-8;
  - Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail de la section 27-1-3;
  - Madame Patricia ELOY, contrôleuse du travail de la section 27-1-4;
  - Madame Anne-Marie DOUCE, contrôleuse du travail de la section 27-2-5;

- Madame Sabine JOUEN, contrôleuse du travail de la section 27-2-7;
- Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9;
- Madame Elodie LAIGNIEL, contrôleuse du travail de la section 27-2-2;
- Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-3;
- Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5;
- Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1;
- Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-1-9.
- l'intérim de Madame Hélène MBELANI, contrôleuse du travail de la section **27-1-7**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Sylvie HUPFER, contrôleuse du travail de la section 27-1-8;
  - Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail de la section 27-1-3;
  - Madame Patricia ELOY, contrôleuse du travail de la section 27-1-4;
  - Madame Edwige BOURLAY, contrôleuse du travail de la section 27-1-6;
  - Madame Sabine JOUEN, contrôleuse du travail de la section 27-2-7;
  - Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9;
  - Madame Elodie LAIGNIEL, contrôleuse du travail de la section 27-2-2;
  - Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-3;
  - Madame Anne-Marie DOUCE, contrôleuse du travail de la section 27-2-5;
  - Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-1-9;
  - Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1;
  - Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5.
- l'intérim de Madame Sylvie HUPFER, contrôleuse du travail de la section **27-1-8**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail de la section 27-1-3;
  - Madame Patricia ELOY, contrôleuse du travail de la section 27-1-4;
  - Madame Edwige BOURLAY, contrôleuse du travail de la section 27-1-6;
  - Madame Hélène MBELANI, contrôleuse du travail de la section 27-1-7;
  - Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9;
  - Madame Elodie LAIGNIEL, contrôleuse du travail de la section 27-2-2;
  - Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-3;
  - Madame Anne-Marie DOUCE, contrôleuse du travail de la section 27-2-5 ;
  - Madame Sabine JOUEN, contrôleuse du travail de la section 27-2-7;
  - Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-1-9;
  - Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5;
  - Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1.

- l'intérim de Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section **27-1-9**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1;
  - Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5;
  - Madame Hélène MBELANI, contrôleuse du travail de la section 27-1-7;
  - Madame Sylvie HUPFER, contrôleuse du travail de la section 27-1-8;
  - Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail de la section 27-1-3;
  - Madame Patricia ELOY, contrôleuse du travail de la section 27-1-4;
  - Madame Edwige BOURLAY, contrôleuse du travail de la section 27-1-6;
  - Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8;
  - Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10;
  - Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1;
  - Madame Kristell MASSOT, inspectrice du travail de la section 27-2-4;
  - Monsieur Philippe GOURMELEN, inspecteur du travail de la section 27-2-6.

### ► Unité de contrôle n°27-2 (Est Eure) :

- l'intérim de Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section **27-2-1**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Kristell MASSOT, inspectrice du travail de la section 27-2-4;
  - Monsieur Philippe GOURMELEN, inspecteur du travail de la section 27-2-6;
  - Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8;
  - Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10;
  - Madame Elodie LAIGNIEL, contrôleuse du travail de la section 27-2-2;
  - Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-3;
  - Madame Anne-Marie DOUCE, contrôleuse du travail de la section 27-2-5;
  - Madame Sabine JOUEN, contrôleuse du travail de la section 27-2-7;
  - Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9;
  - Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1;
  - Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5;
  - Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-1-9.
- l'intérim de Madame Elodie LAIGNIEL, contrôleuse du travail de la section **27-2-2**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-3;
  - Madame Anne-Marie DOUCE, contrôleuse du travail de la section 27-2-5 ;
  - Madame Sabine JOUEN, contrôleuse du travail de la section 27-2-7;
  - Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9;
  - Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail de la section 27-1-3;

- Madame Patricia ELOY, contrôleuse du travail de la section 27-1-4;
- Madame Edwige BOURLAY, contrôleuse du travail de la section 27-1-6;
- Madame Hélène MBELANI, contrôleuse du travail de la section 27-1-7;
- Madame Sylvie HUPFER, contrôleuse du travail de la section 27-1-8;
- Madame Kristell MASSOT, inspectrice du travail de la section 27-2-4;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1;
- Monsieur Philippe GOURMELEN, inspecteur du travail de la section 27-2-6;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10.
- l'intérim de Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section **27-2-3**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Anne-Marie DOUCE, contrôleuse du travail de la section 27-2-5;
  - Madame Sabine JOUEN, contrôleuse du travail de la section 27-2-7;
  - Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9;
  - Madame Elodie LAIGNIEL, contrôleuse du travail de la section 27-2-2;
  - Madame Patricia ELOY, contrôleuse du travail de la section 27-1-4;
  - Madame Edwige BOURLAY, contrôleuse du travail de la section 27-1-6;
  - Madame Hélène MBELANI, contrôleuse du travail de la section 27-1-7;
  - Madame Sylvie HUPFER, contrôleuse du travail de la section 27-1-8;
  - Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail de la section 27-1-3;
  - Monsieur Philippe GOURMELEN, inspecteur du travail de la section 27-2-6;
  - Madame Kristell MASSOT, inspectrice du travail de la section 27-2-4;
  - Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8;
  - Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10;
  - Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1.
- l'intérim de Madame Kristell MASSOT, inspectrice du travail de la section **27-2-4**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Philippe GOURMELEN, inspecteur du travail de la section 27-2-6;
  - Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8;
  - Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10;
  - Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1;
  - Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-3;
  - Madame Anne-Marie DOUCE, contrôleuse du travail de la section 27-2-5;
  - Madame Sabine JOUEN, contrôleuse du travail de la section 27-2-7;
  - Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9;
  - Madame Elodie LAIGNIEL, contrôleuse du travail de la section 27-2-2;
  - Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1;
  - Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5;

- Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-1-9;
- l'intérim de Madame Anne-Marie DOUCE, contrôleuse du travail de la section **27-2-5**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Sabine JOUEN, contrôleuse du travail de la section 27-2-7;
  - Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9;
  - Madame Elodie LAIGNIEL, contrôleuse du travail de la section 27-2-2;
  - Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-3;
  - Madame Edwige BOURLAY, contrôleuse du travail de la section 27-1-6;
  - Madame Hélène MBELANI, contrôleuse du travail de la section 27-1-7;
  - Madame Sylvie HUPFER, contrôleuse du travail de la section 27-1-8;
  - Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail de la section 27-1-3;
  - Madame Patricia ELOY, contrôleuse du travail de la section 27-1-4;
  - Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1;
  - Monsieur Philippe GOURMELEN, inspecteur du travail de la section 27-2-6;
  - Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8;
  - Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10;
  - Madame Kristell MASSOT, inspectrice du travail de la section 27-2-4.
- l'intérim de Monsieur Philippe GOURMELEN, inspecteur du travail de la section **27-2-6**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8;
  - Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10;
  - Madame Kristell MASSOT, inspectrice du travail de la section 27-2-4;
  - Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1;
  - Madame Anne-Marie DOUCE, contrôleuse du travail de la section 27-2-5;
  - Madame Sabine JOUEN, contrôleuse du travail de la section 27-2-7;
  - Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9;
  - Madame Elodie LAIGNIEL, contrôleuse du travail de la section 27-2-2;
  - Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-3;
  - Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5;
  - Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-1-9;
  - Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1.
- l'intérim de Madame Sabine JOUEN, contrôleuse du travail de la section **27-2-7**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9;
  - Madame Elodie LAIGNIEL, contrôleuse du travail de la section 27-2-2;
  - Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-3;
  - Madame Anne-Marie DOUCE, contrôleuse du travail de la section 27-2-5;

- Madame Hélène MBELANI, contrôleuse du travail de la section 27-1-7;
- Madame Sylvie HUPFER, contrôleuse du travail de la section 27-1-8;
- Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail de la section 27-1-3;
- Madame Patricia ELOY, contrôleuse du travail de la section 27-1-4;
- Madame Edwige BOURLAY, contrôleuse du travail de la section 27-1-6;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8;
- Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10;
- Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1;
- Madame Kristell MASSOT, inspectrice du travail de la section 27-2-4;
- Monsieur Philippe GOURMELEN, inspecteur du travail de la section 27-2-6.
- l'intérim de Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section **27-2-8**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10;
  - Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1;
  - Madame Kristell MASSOT, inspectrice du travail de la section 27-2-4;
  - Monsieur Philippe GOURMELEN, inspecteur du travail de la section 27-2-6;
  - Madame Sabine JOUEN, contrôleuse du travail de la section 27-2-7;
  - Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9;
  - Madame Elodie LAIGNIEL, contrôleuse du travail de la section 27-2-2;
  - Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-3;
  - Madame Anne-Marie DOUCE, contrôleuse du travail de la section 27-2-5;
  - Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-1-9;
  - Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1;
  - Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5.
- l'intérim de Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section **27-2-9**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Elodie LAIGNIEL, contrôleuse du travail de la section 27-2-2;
  - Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-3;
  - Madame Anne-Marie DOUCE, contrôleuse du travail de la section 27-2-5;
  - Madame Sabine JOUEN, contrôleuse du travail de la section 27-2-7;
  - Madame Sylvie HUPFER, contrôleuse du travail de la section 27-1-8;
  - Monsieur Gérard BRIEND, contrôleur du travail de la section 27-1-3;
  - Madame Patricia ELOY, contrôleuse du travail de la section 27-1-4;
  - Madame Edwige BOURLAY, contrôleuse du travail de la section 27-1-6;
  - Madame Hélène MBELANI, contrôleuse du travail de la section 27-1-7;
  - Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section 27-2-10;
  - Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1;
  - Madame Kristell MASSOT, inspectrice du travail de la section 27-2-4;

- Monsieur Philippe GOURMELEN, inspecteur du travail de la section 27-2-6;
- Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8.
- l'intérim de Monsieur Antony MARTIN, inspecteur du travail de la section **27-2-10**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Céline MOLIN, inspectrice du travail de la section 27-2-1;
  - Madame Kristell MASSOT, inspectrice du travail de la section 27-2-4;
  - Monsieur Philippe GOURMELEN, inspecteur du travail de la section 27-2-6;
  - Monsieur Julien LABREUCHE, inspecteur du travail de la section 27-2-8;
  - Monsieur Olivier BERMENT, contrôleur du travail de la section 27-2-9;
  - Madame Elodie LAIGNIEL, contrôleuse du travail de la section 27-2-2;
  - Monsieur Eric LE MOAL, contrôleur du travail de la section 27-2-3;
  - Madame Anne-Marie DOUCE, contrôleuse du travail de la section 27-2-5;
  - Madame Sabine JOUEN, contrôleuse du travail de la section 27-2-7;
  - Monsieur Eric HEBERT, inspecteur du travail de la section 27-1-1;
  - Monsieur Alexandre CHABRIEZ, inspecteur du travail de la section 27-1-5;
  - Madame Laurence LEMAITRE, inspectrice du travail de la section 27-1-9.
- ➤ Unité de contrôle n°76-1 (Rouen-Dieppe) :
- l'intérim de Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, contrôleur du travail de la section 76-1-3;
  - Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section 76-1-4;
  - Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section 76-1-5;
  - Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section 76-1-8;
  - Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11**;
  - Monsieur Frédéric LANCELOT, inspecteur du travail de la section 76-1-2;
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
  - Madame Sarah-Louise SARDOU, inspectrice du travail de la section 76-1-9;
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10.
- l'intérim de Monsieur Frédéric LANCELOT, inspecteur du travail de la section **76-1-2**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7 ;
  - Madame Sarah-Louise SARDOU, inspectrice du travail de la section 76-1-9;
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10 ;
  - Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section **76-1-1**;

- Monsieur Jean-Christophe PRAULT, contrôleur du travail de la section 76-1-3;
- Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section 76-1-4;
- Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section 76-1-5;
- Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section 76-1-8;
- Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section 76-1-11.
- l'intérim de Monsieur Jean-Christophe PRAULT, contrôleur du travail de la section **76-1-3**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section 76-1-1;
  - Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section 76-1-4;
  - Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section 76-1-5;
  - Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section 76-1-8;
  - Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section 76-1-11;
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Monsieur Frédéric LANCELOT, inspecteur du travail de la section 76-1-2;
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
  - Madame Sarah-Louise SARDOU, inspectrice du travail de la section 76-1-9;
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10.
- l'intérim de Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section **76-1-4**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section 76-1-5;
  - Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section 76-1-8;
  - Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section 76-1-11;
  - Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section 76-1-1;
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, contrôleur du travail de la section 76-1-3;
  - Monsieur Frédéric LANCELOT, inspecteur du travail de la section 76-1-2;
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
  - Madame Sarah-Louise SARDOU, inspectrice du travail de la section 76-1-9;
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6.
- l'intérim de Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section **76-1-5**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section 76-1-8;
  - Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section 76-1-11;
  - Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section 76-1-1;
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, contrôleur du travail de la section **76-1-3** ;
  - Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section 76-1-4;
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;

- Madame Sarah-Louise SARDOU, inspectrice du travail de la section **76-1-9**;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
- Monsieur Frédéric LANCELOT, inspecteur du travail de la section 76-1-2;
- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6.
- l'intérim de Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section **76-1-6**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
  - Madame Sarah-Louise SARDOU, inspectrice du travail de la section 76-1-9;
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10 ;
  - Monsieur Frédéric LANCELOT, inspecteur du travail de la section 76-1-2;
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, contrôleur du travail de la section 76-1-3;
  - Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section 76-1-4;
  - Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section 76-1-5;
  - Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section 76-1-8;
  - Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section 76-1-11;
  - Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section 76-1-1.
- l'intérim de Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section **76-1-7**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Sarah-Louise SARDOU, inspectrice du travail de la section 76-1-9;
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
  - Monsieur Frédéric LANCELOT, inspecteur du travail de la section 76-1-2;
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section 76-1-4;
  - Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section 76-1-5;
  - Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section 76-1-8;
  - Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section 76-1-11;
  - Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section 76-1-1;
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, contrôleur du travail de la section 76-1-3.
- l'intérim de Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section **76-1-8**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section 76-1-11;
  - Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section 76-1-1;
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, contrôleur du travail de la section 76-1-3;
  - Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section 76-1-4;
  - Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section 76-1-5;
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
  - Monsieur Frédéric LANCELOT, inspecteur du travail de la section 76-1-2;

- Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
- Madame Sarah-Louise SARDOU, inspectrice du travail de la section 76-1-9.
- l'intérim de Madame Sarah-Louise SARDOU, inspectrice du travail de la section **76-1-9**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10;
  - Monsieur Frédéric LANCELOT, inspecteur du travail de la section 76-1-2;
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
  - Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section 76-1-4;
  - Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section 76-1-5;
  - Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section 76-1-8;
  - Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section 76-1-11;
  - Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section 76-1-1;
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, contrôleur du travail de la section 76-1-3.
- l'intérim de Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section **76-1-10**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Frédéric LANCELOT, inspecteur du travail de la section 76-1-2;
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
  - Madame Sarah-Louise SARDOU, inspectrice du travail de la section 76-1-9;
  - Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section 76-1-5;
  - Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section 76-1-8;
  - Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section 76-1-11;
  - Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section 76-1-1;
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, contrôleur du travail de la section 76-1-3;
  - Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section 76-1-4.
- l'intérim de Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section **76-1-11**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14;
  - Monsieur David RIVE, inspecteur du travail de la section 76-1-6;
  - Monsieur Antoine SIMEON, contrôleur du travail de la section 76-1-1;
  - Monsieur Jean-Christophe PRAULT, contrôleur du travail de la section 76-1-3;
  - Madame Muriel LAINE, contrôleuse du travail de la section 76-1-4;
  - Monsieur Florent ORLANDI, contrôleur du travail de la section 76-1-5;
  - Madame Estelle THEVENOT, contrôleuse du travail de la section 76-1-8;
  - Monsieur Frédéric LANCELOT, inspecteur du travail de la section 76-1-2;

- Monsieur Jean-François BOUDANT, inspecteur du travail de la section 76-1-7;
- Madame Sarah-Louise SARDOU, inspectrice du travail de la section 76-1-9;
- Monsieur Fabien CHEVALIER, inspecteur du travail de la section 76-1-10.

### ► Unité de contrôle n°76-2 (Rouen Nord) :

- l'intérim de Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section **76-2-1**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Frédéric SONDE MIKAMONA, inspecteur du travail de la section 76-2-2;
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-3;
  - Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
  - Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section 76-2-9;
  - Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section 76-2-10;
  - Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section 76-2-4;
  - Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section 76-2-6;
  - Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section 76-2-7;
  - Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section 76-2-8;
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
  - Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section 76-2-12.
- l'intérim de Monsieur Frédéric SONDE MIKAMONA, inspecteur du travail de la section **76-2-2**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-3;
  - Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
  - Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section 76-2-9;
  - Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section 76-2-10;
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
  - Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section 76-2-1;
  - Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section 76-2-6;
  - Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section 76-2-7;
  - Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section 76-2-8;
  - Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section 76-2-12;
  - Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section 76-2-4.
- l'intérim de Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section **76-2-3**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
  - Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section 76-2-9;
  - Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section 76-2-10;
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;

- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section 76-2-1;
- Monsieur Frédéric SONDE MIKAMONA, inspecteur du travail de la section 76-2-2;
- Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section 76-2-7;
- Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section 76-2-8;
- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section 76-2-12;
- Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section 76-2-4;
- Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section 76-2-6.
- l'intérim de Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section 76-2-4, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section 76-2-6;
  - Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section 76-2-7;
  - Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section 76-2-8;
  - Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section 76-2-12;
  - Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section 76-2-10;
  - Monsieur Frédéric SONDE MIKAMONA, inspecteur du travail de la section 76-2-2;
  - Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section 76-2-1;
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-3;
  - Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
  - Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section 76-2-9;
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11.
- l'intérim de Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section **76-2-5**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section 76-2-9;
  - Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section 76-2-10;
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11 ;
  - Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section 76-2-1;
  - Monsieur Frédéric SONDE MIKAMONA, inspecteur du travail de la section 76-2-2;
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-3;
  - Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section 76-2-8;
  - Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section 76-2-12;
  - Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section 76-2-4;
  - Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section 76-2-6;
  - Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section 76-2-7.
- l'intérim de Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section **76-2-6**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section 76-2-7;
  - Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section 76-2-8;

- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section 76-2-12;
- Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section 76-2-4;
- Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section 76-2-10;
- Monsieur Frédéric SONDE MIKAMONA, inspecteur du travail de la section 76-2-2;
- Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-3;
- Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
- Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section 76-2-9;
- Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
- Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section 76-2-1.
- l'intérim de Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section **76-2-7**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section 76-2-8;
  - Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section 76-2-12;
  - Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section 76-2-4;
  - Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section 76-2-6;
  - Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section 76-2-1;
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-3 :
  - Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
  - Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section 76-2-9;
  - Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section 76-2-10;
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
  - Monsieur Frédéric SONDE MIKAMONA, inspecteur du travail de la section 76-2-2.
- l'intérim de Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section **76-2-8**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section 76-2-12;
  - Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section 76-2-4;
  - Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section 76-2-6;
  - Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section 76-2-7;
  - Monsieur Frédéric SONDE MIKAMONA, inspecteur du travail de la section 76-2-2;
  - Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
  - Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section 76-2-9;
  - Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section 76-2-10;
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
  - Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section 76-2-1;
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-3.

- l'intérim de Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section **76-2-9**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section 76-2-10;
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
  - Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section 76-2-1;
  - Monsieur Frédéric SONDE MIKAMONA, inspecteur du travail de la section 76-2-2;
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-3;
  - Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
  - Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section 76-2-12;
  - Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section 76-2-4;
  - Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section 76-2-6 ;
  - Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section 76-2-7;
  - Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section 76-2-8.
- l'intérim de Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section **76-2-10**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
  - Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section 76-2-1;
  - Monsieur Frédéric SONDE MIKAMONA, inspecteur du travail de la section 76-2-2;
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-3;
  - Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
  - Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section 76-2-9;
  - Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section 76-2-4;
  - Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section 76-2-6;
  - Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section 76-2-7;
  - Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section 76-2-8;
  - Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section 76-2-12.
- l'intérim de Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section **76-2-11**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section 76-2-1;
  - Monsieur Frédéric SONDE MIKAMONA, inspecteur du travail de la section 76-2-2;
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-3;
  - Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
  - Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section 76-2-9;
  - Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section 76-2-10;
  - Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section 76-2-6 ;
  - Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section 76-2-7;
  - Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section 76-2-8;

- Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section 76-2-12;
- Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section 76-2-4.
- l'intérim de Madame Murielle MAHIEU, contrôleuse du travail de la section **76-2-12**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Hervé DUNOGENT, contrôleur du travail de la section 76-2-4;
  - Madame Catherine AUTONNE, contrôleuse du travail de la section 76-2-6;
  - Madame Edith ANGOT, contrôleuse du travail de la section 76-2-7;
  - Madame Isabelle POISSON, contrôleuse du travail de la section 76-2-8;
  - Monsieur Sébastien ROLAND, inspecteur du travail de la section 76-2-9;
  - Madame Nathalie LEBRETON, inspectrice du travail de la section 76-2-3.
  - Monsieur Christophe GARCIN, inspecteur du travail de la section 76-2-11;
  - Monsieur David MOREL, inspecteur du travail de la section 76-2-1;
  - Monsieur Frédéric SONDE MIKAMONA, inspecteur du travail de la section 76-2-2;
  - Monsieur Michaël PRIEUX, inspecteur du travail de la section 76-2-5;
  - Monsieur Cédric LELOUARD, inspecteur du travail de la section 76-2-10;

# ▶ Unité de contrôle n°76-3 (Rouen Sud) :

- l'intérim de Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section **76-3-1**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section 76-3-3;
  - Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section 76-3-4;
  - Madame Sylvie GEIGER, contrôleuse du travail de la section **76-3-5**, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 ;
  - Madame Sandrine LANGLOIS, contrôleuse du travail de la section 76-3-6;
  - Madame Virginie DUVAL, contrôleuse du travail de la section 76-3-7;
  - Madame Séverine HAUTECOEUR, contrôleuse du travail de la section 76-3-8;
  - Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section 76-3-9;
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
  - Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
  - Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3.
- l'intérim de Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section **76-3-2**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
  - Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;
  - Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section 76-3-1;
  - Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section 76-3-3;
  - Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section 76-3-4;
  - Madame Sylvie GEIGER, contrôleuse du travail de la section 76-3-5, à compter du 1er septembre 2015 ;

- Madame Sandrine LANGLOIS, contrôleuse du travail de la section 76-3-6;
- Madame Virginie DUVAL, contrôleuse du travail de la section 76-3-7;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, contrôleuse du travail de la section 76-3-8;
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section 76-3-9.
- l'intérim de Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section **76-3-3**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements et sous réserve des dispositions de l'article deux ci-après, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section 76-3-4;
  - Madame Sylvie GEIGER, contrôleuse du travail de la section 76-3-5, à compter du 1er septembre 2015 ;
  - Madame Sandrine LANGLOIS, contrôleuse du travail de la section 76-3-6;
  - Madame Virginie DUVAL, contrôleuse du travail de la section 76-3-7;
  - Madame Séverine HAUTECOEUR, contrôleuse du travail de la section 76-3-8;
  - Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section 76-3-9;
  - Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section 76-3-1;
  - Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;
  - Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2.
- l'intérim de Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section **76-3-4**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements et sous réserve des dispositions de l'article deux ci-après, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Sylvie GEIGER, contrôleuse du travail de la section **76-3-5**, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 ;
  - Madame Sandrine LANGLOIS, contrôleuse du travail de la section 76-3-6;
  - Madame Virginie DUVAL, contrôleuse du travail de la section 76-3-7;
  - Madame Séverine HAUTECOEUR, contrôleuse du travail de la section 76-3-8;
  - Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section 76-3-9;
  - Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section 76-3-1;
  - Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section 76-3-3;
  - Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
  - Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10.
- l'intérim de l'agent de contrôle de la section **76-3-5**, est, jusqu'au 31 août 2015, successivement assuré en fonction des absences ou empêchements et sous réserve des dispositions de l'article deux ci-après, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section 76-3-3 ;
  - Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section 76-3-4;
  - Madame Sandrine LANGLOIS, contrôleuse du travail de la section 76-3-6 ;
  - Madame Virginie DUVAL, contrôleuse du travail de la section 76-3-7;
  - Madame Séverine HAUTECOEUR, contrôleuse du travail de la section 76-3-8;

- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section 76-3-9;
- Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section 76-3-1;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3.

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, l'intérim de Madame Sylvie GEIGER, contrôleuse du travail de la section **76-3-5**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Sandrine LANGLOIS, contrôleuse du travail de la section 76-3-6;
- Madame Virginie DUVAL, contrôleuse du travail de la section 76-3-7;
- Madame Séverine HAUTECOEUR, contrôleuse du travail de la section 76-3-8;
- Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section 76-3-9;
- Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section 76-3-1;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section 76-3-3;
- Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section 76-3-4;
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3 ;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2.
- l'intérim de Madame Sandrine LANGLOIS, contrôleuse du travail de la section **76-3-6**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Virginie DUVAL, contrôleuse du travail de la section 76-3-7;
  - Madame Séverine HAUTECOEUR, contrôleuse du travail de la section 76-3-8;
  - Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section 76-3-9;
  - Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section 76-3-1;
  - Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section 76-3-3;
  - Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section 76-3-4;
  - Madame Sylvie GEIGER, contrôleuse du travail de la section 76-3-5, à compter du 1er septembre 2015 ;
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
  - Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
  - Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3.
- l'intérim de Madame Virginie DUVAL, contrôleuse du travail de la section **76-3-7**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Séverine HAUTECOEUR, contrôleuse du travail de la section 76-3-8;
  - Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section 76-3-9;
  - Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section 76-3-1;
  - Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section 76-3-3;
  - Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section 76-3-4;
  - Madame Sylvie GEIGER, contrôleuse du travail de la section 76-3-5, à compter du 1 er septembre 2015 ;

- Madame Sandrine LANGLOIS, contrôleuse du travail de la section 76-3-6;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
- Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3.
- l'intérim de Madame Séverine HAUTECOEUR, contrôleuse du travail de la section 76-3-8, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section 76-3-9;
  - Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section 76-3-1;
  - Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section 76-3-3;
  - Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section 76-3-4;
  - Madame Sylvie GEIGER, contrôleuse du travail de la section 76-3-5, à compter du 1er septembre 2015 ;
  - Madame Sandrine LANGLOIS, contrôleuse du travail de la section 76-3-6;
  - Madame Virginie DUVAL, contrôleuse du travail de la section 76-3-7;
  - Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
  - Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3.
- l'intérim de Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section **76-3-9**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section 76-3-1;
  - Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section 76-3-3;
  - Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section 76-3-4;
  - Madame Sylvie GEIGER, contrôleuse du travail de la section 76-3-5, à compter du 1er septembre 2015 ;
  - Madame Sandrine LANGLOIS, contrôleuse du travail de la section 76-3-6;
  - Madame Virginie DUVAL, contrôleuse du travail de la section 76-3-7;
  - Madame Séverine HAUTECOEUR, contrôleuse du travail de la section 76-3-8;
  - Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10;
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
  - Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3.
- l'intérim de Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section **76-3-10**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
  - Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3;
  - Madame Corinne MICHEL, contrôleuse du travail de la section 76-3-4;
  - Madame Sylvie GEIGER, contrôleuse du travail de la section **76-3-5**, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 ;
  - Madame Sandrine LANGLOIS, contrôleuse du travail de la section 76-3-6;
  - Madame Virginie DUVAL, contrôleuse du travail de la section 76-3-7;
  - Madame Séverine HAUTECOEUR, contrôleuse du travail de la section 76-3-8;
  - Madame Sandra BURIDON, contrôleuse du travail de la section 76-3-9;

- Madame Agnès PANIER, contrôleuse du travail de la section 76-3-1;
- Monsieur Stéphane LEDET, contrôleur du travail de la section 76-3-3.

## ▶ Unité de contrôle n°76-4 (Le Havre) :

- l'intérim de Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section **76-4-1** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4;
  - Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9;
  - Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10;
  - Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11;
  - Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12;
  - Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14;
  - Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2;
  - Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3;
  - Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5;
  - Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section 76-4-6;
  - Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7;
  - Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8;
  - Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13.
- l'intérim de Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section **76-4-2**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3;
  - Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5;
  - Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section 76-4-6;
  - Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7;
  - Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8;
  - Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13 ;
  - Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11;
  - Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1;
  - Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4;
  - Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9;
  - Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10;
  - Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12;
  - Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14.

- l'intérim de Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section **76-4-3**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5;
  - Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section 76-4-6;
  - Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7;
  - Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8;
  - Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13;
  - Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2;
  - Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12;
  - Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4;
  - Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9;
  - Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10;
  - Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11;
  - Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14;
  - Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1.
- l'intérim de Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section **76-4-4**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9;
  - Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10;
  - Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11;
  - Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12;
  - Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14;
  - Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1;
  - Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3;
  - Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5;
  - Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section 76-4-6;
  - Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7;
  - Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8;
  - Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13;
  - Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2.
- l'intérim de Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section **76-4-5**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section 76-4-6;
  - Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7;
  - Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8;
  - Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13;
  - Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2;
  - Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3;

- Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9;
- Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10;
- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4.
- l'intérim de Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section **76-4-6**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7;
  - Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8;
  - Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13;
  - Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2;
  - Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3;
  - Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5;
  - Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4;
  - Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11;
  - Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12;
  - Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14;
  - Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1;
  - Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9;
  - Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10.
- l'intérim de Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section **76-4-7**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8;
  - Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13 ;
  - Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2;
  - Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3;
  - Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5;
  - Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section 76-4-6;
  - Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12;
  - Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14;
  - Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1;
  - Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4;
  - Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9;
  - Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10;
  - Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11.

- l'intérim de Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section **76-4-8**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13;
  - Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2;
  - Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3;
  - Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5;
  - Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section 76-4-6;
  - Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7;
  - Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1;
  - Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4;
  - Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9;
  - Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10;
  - Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11;
  - Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12;
  - Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14.
- l'intérim de Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section **76-4-9**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10;
  - Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section **76-4-11**;
  - Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12;
  - Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14;
  - Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1;
  - Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4;
  - Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5;
  - Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section 76-4-6;
  - Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7;
  - Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8;
  - Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13;
  - Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2;
  - Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3.
- l'intérim de Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section **76-4-10** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11;
  - Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12;
  - Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14;
  - Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1;
  - Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4;
  - Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9;

- Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section 76-4-6;
- Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7;
- Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8;
- Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13;
- Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2;
- Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3;
- Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5.
- l'intérim de Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section **76-4-11** est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12;
  - Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14;
  - Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1;
  - Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4;
  - Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9;
  - Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10;
  - Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7;
  - Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8;
  - Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13;
  - Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2;
  - Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3;
  - Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5;
  - Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section 76-4-6.
- l'intérim de Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14;
  - Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1;
  - Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4;
  - Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9;
  - Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10;
  - Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11;
  - Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8;
  - Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13 ;
  - Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2;
  - Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3;
  - Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5;
  - Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section 76-4-6;
  - Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7.

- l'intérim de Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section **76-4-13**, est, pour toute la durée de son absence, assuré comme suit :
  - pour ce qui concerne les entreprises et établissements d'au moins 50 salariés :
    - par Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie DE CHANTELOUP, l'intérim est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11;
- Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12;
- Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section 76-4-14;
- Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1;
- Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4.
- pour ce qui concerne les autres entreprises, établissements et lieux de travail de moins de 50 salariés dont le contrôle est confié à la section **76-4-13** :
  - par Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans le ressort territorial de la section **76-4-1**;
  - par Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans le ressort territorial de la section **76-4-2**;
  - par Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans le ressort territorial de la section **76-4-3**;
  - par Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans le ressort territorial de la section **76-4-4**;
  - par Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans le ressort territorial de la section **76-4-5**;
  - par Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans le ressort territorial de la section **76-4-6**;
  - par Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans le ressort territorial de la section **76-4-7**;
  - par Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans le ressort territorial de la section **76-4-8**;
  - par Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans le ressort territorial de la section **76-4-9**;
  - par Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans le ressort territorial de la section **76-4-10**;
  - par Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans le ressort territorial de la section **76-4-11**;
  - par Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans le ressort territorial de la section **76-4-12**;

- par Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail, pour les entreprises, établissements et autres lieux de travail situés dans la partie du territoire de la ville du Havre comprise dans le ressort de la section **76-4-13**.

En cas d'absence ou d'empêchement du contrôleur du travail qui exerce ce contrôle, celui-ci est assuré par l'agent chargé de son intérim.

- l'intérim de Madame Magali MARION, inspectrice du travail de la section **76-4-14**, est successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :
  - Madame Patricia DURAND, contrôleuse du travail de la section 76-1-11;
  - Madame Myriam CONTREMOULIN, inspectrice du travail de la section 76-4-1;
  - Madame Sabrina AUGER, inspectrice du travail de la section 76-4-4;
  - Madame Elodie LEBORGNE, inspectrice du travail de la section 76-4-9;
  - Madame Nathalie DE CHANTELOUP, inspectrice du travail de la section 76-4-10;
  - Monsieur Philippe GARBE, inspecteur du travail de la section 76-4-11;
  - Madame Héloïse CLAUDEL, inspectrice du travail de la section 76-4-12 ;
  - Monsieur Alan FLICOTEAUX, contrôleur du travail de la section 76-4-13;
  - Monsieur Richard TEINTURIER, contrôleur du travail de la section 76-4-2;
  - Monsieur Thierry BLAY, contrôleur du travail de la section 76-4-3;
  - Monsieur Didier DORE, contrôleur du travail de la section 76-4-5;
  - Monsieur Sylvain HERUBEL, contrôleur du travail de la section 76-4-6;
  - Monsieur Mathieu AMANS, contrôleur du travail de la section 76-4-7;
  - Madame Marilyne FLOURIOT, contrôleuse du travail de la section 76-4-8.

Article deux: L'intérim de Monsieur Sébastien VANROKEGHEM, directeur adjoint du travail et responsable de l'unité de contrôle n°76-3, est, pour exclusivement l'exercice des fonctions de contrôle et la prise de décision dans le ressort territorial respectif des sections 76-3-3, 76-3-4 et 76-3-5 tels que prévus par les articles quatre et cinq de la décision du 23 juin 2015 relative à la nomination des responsables des unités de contrôle et à l'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail des unités territoriales de la Seine-Maritime et de l'Eure, successivement assuré en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Madame Dalila BENAKCHA, directrice adjointe du travail, responsable de l'unité de contrôle n°76-2;
- Madame Dominique GRARD, directrice adjointe du travail, responsable de l'unité de contrôle n°76-1;
- Monsieur Stéphane CORO, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité de contrôle n°76-4;
- Monsieur Jean-Louis SPATZ, inspecteur du travail de la section 76-3-2;
- Madame Elodie ALMERAS, inspectrice du travail de la section 76-3-10.

<u>Article trois</u>: La décision du 28 avril 2015 relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail des unités territoriales de la Seine-Maritime et de l'Eure est abrogée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, date d'entrée en vigueur de la présente décision.

<u>Article quatre</u>: Monsieur le Directeur régional adjoint, responsable du pôle « politique du travail », Monsieur le Directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de la Seine-Maritime, Monsieur le Directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de l'Eure et Mesdames et Messieurs les responsables d'unité de contrôle, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et de la préfecture de l'Eure.

Fait à Rouen, le 23 juin 2015

Pour Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Haute-Normandie et par subdélégation Le Directeur régional adjoint

avid DELASALLE